

Évaluation de la perméabilité à la faune d'une infrastructure existante et améliorations apportées dans le cadre de travaux d'élargissements

Sophie MARTY-LE RIDANT
Responsable du département développement durable
Groupe sanef, France

Sophie MARTY-LE RIDANT : Actuellement responsable de projets d'investissements verts et de qualité au sein du groupe sanef, S. Marty-le Ridant, a contribué, en tant qu'ingénieur écologue, à la prise en compte de l'environnement dans les projets de construction au niveau de la conception, des travaux (plans d'assurance environnement) et de l'exploitation. Elle anime par ailleurs le groupe développement durable de l'ASFA (association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péage).

Résumé

Dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute A13 entre Beuzeville et Pont-l'Evêque (15 km) une réflexion a été conduite en concertation avec les administrations (MISE, DIREN, ONEMA) pour améliorer la perméabilité à la faune ainsi que la prise en compte de la biodiversité. Dès 2000, sapn (la Société des Autoroutes Paris-Normandie) disposait d'une évaluation des zones écologiquement intéressantes dans les emprises de l'autoroute A13 et avait recensé les besoins de perméabilité à la faune terrestre et piscicole. Dans le cadre de l'avant-projet, la réflexion a été conduite dans l'esprit des trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et se traduit concrètement par les mesures suivantes :

- ouverture des extrémités des ouvrages mixtes hydrauliques / faune pour faciliter leur franchissement par la faune terrestre;
- repositionnement des clôtures au plus près de l'infrastructure pour rendre accessibles les espaces naturels;
- réalisation d'une sur largeur en terre sur un passage supérieur pour en faciliter l'utilisation par la faune;
- constitution d'un corridor faune le long de l'autoroute;
- réhabilitation du cours d'eau de la Fontaine de Routôt pour faciliter la remontée de la truite de mer en période de frai, aménagement écologique des berges;
- redimensionnement d'ouvrages hydrauliques présentant un obstacle au franchissement de la faune piscicole.

De nombreuses mesures de protection de la ressource en eau ont par ailleurs été mises en œuvre pendant les travaux afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement écologique des cours d'eau.

Mise en service de la section élargie : fin juin 2010.